

**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE DE CACHAN**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNEES DE CADRAGE

I – ELEMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Cachan	T12 ¹ Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2017	31 069	704 464	1 387 926
Evolution de la population entre 2013 et 2017	5,5 %	3,7%	2,5%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	20,6 %	23,7 %	23,2 %
De 18 à 24 ans	15,1 %	9,6 %	9,1 %
De 25 à 39 ans	22,1 %	22,0 %	21,4 %
De 40 à 64 ans	27,9 %	30,9 %	31,6 %
65 ans et plus	14,3 %	13,7 %	14,7 %
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	15,4 %	17,1 %	16,5 %
Part de couples avec enfant(s) à charge	41,7 %	43,2 %	43,2 %
Part de couples sans enfant	38,6 %	35,3 %	36,3 %
Part de personnes seules	4,3 %	4,4 %	4,0 %
② Socio-économique	Cachan	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données Insee			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	31 635 €	25 508 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 171 €	1 694 €	2 128 €
Revenu médian des allocataires	1 226 €	1 155 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-43,5 %	-31,8 %	-41,2 %
Part d'allocataires à bas revenus	24,6 %	34,8 %	33,1 %
Part d'allocataires au Rsa	9,7 %	15,9 %	15,5 %
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	23,8 %	28,4 %	27,0 %
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	72,5 %	66,1 %	70,1 %
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	83,1 %	78,0 %	79,1 %
③ Public allocataire de la caf	Cachan	T12 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2019	7 402	157 269	287 580
Evolution du nombre d'allocataires entre 2015 et 2019	13,8 %	22,2 %	19,8 %
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	16 065	392 890	728 356
Taux de couverture allocataires	51,7 %	55,8 %	52,5 %
Part des allocataires avec enfant à charge	41,6 %	52,8 %	54,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Cachan est une commune située à l'ouest du Val-de-Marne, à la limite des Hauts-de-Seine. Elle est dans la proche banlieue sud de Paris, à deux kilomètres des portes d'Orléans et d'Italie ; et est également voisine des communes val-de-marnaises d'Arcueil, Villejuif et L'Haÿ-les-Roses, et des

¹ Territoire 12 de la métropole du Grand Paris

communes altoséquanaises de Bourg-la-Reine et Bagneux. Elle a intégré l'établissement public territorial (Ept)² - Grand-Orly Seine Bièvre (ou territoire 12) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et compte 31 069 habitants (recensement Insee 2017). Sa population couvre 2,2 % de celle du Val-de-Marne et 4,4 % de celle de l'Ept 12.

Cette population cachanaise a augmenté de + 5,5 % entre les recensements de 2013 et 2017, soit une évolution plus importante que celle du département (+ 2,5 %) et du territoire 12 de la métropole du Grand Paris (+ 3,7 %).

La structure par âge des habitants de cette commune présente une particularité à savoir des jeunes de 18-24 ans, surreprésentés de + 6 points par rapport à l'ensemble du département, en 2017. Ce constat se justifie par l'implantation de nombreux établissements d'enseignement supérieur sur ce territoire dont un de renom : l'Ecole normale supérieure (Ens). Si l'Ens Cachan a quitté la commune pour devenir l'Ens Paris-Saclay, le déménagement originellement prévu en 2017 n'a débuté qu'en décembre 2019 et a pris fin en juillet 2020.

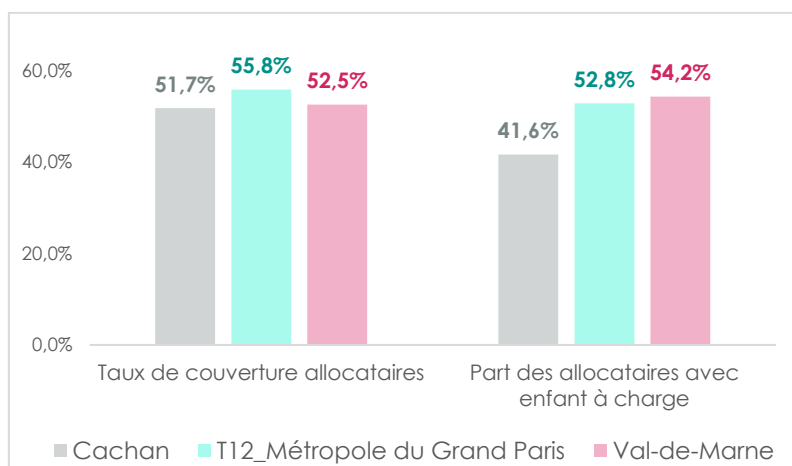
A *contrario*, la tranche d'âge des 40-64 ans et des moins de 18 ans sont sous-représentées de - 3,7 points et - 2,6 points.

De même, la structure familiale de la population cachanaise se différencie de celle du département. En effet, les familles, qu'elles soient monoparentales ou biparentales, sont légèrement moins représentées sur le territoire communal par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne (respectivement - 1 point et - 1,6 point). A l'inverse, les couples sans enfant sont surreprésentés de + 2,3 points à Cachan.

La population allocataire de 2019 présente également cette même particularité. Si le taux de couverture allocataire est du même ordre sur les deux échelons communal (51,7 %) et départemental (52,5 %), la part d'allocataires avec enfant(s) à charge (41,6 %) est quant à elle largement sous-représentée de - 12,6 points à Cachan - (cf. figure 1).

Entre 2015 et 2019, la population allocataire cachanaise évolue de + 13,8 points, soit 6 points de moins que celle de l'ensemble du Val-de-Marne et de 8,4 points inférieurs à celle de son Ept.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Cachan, sur T12 et dans l'ensemble du département



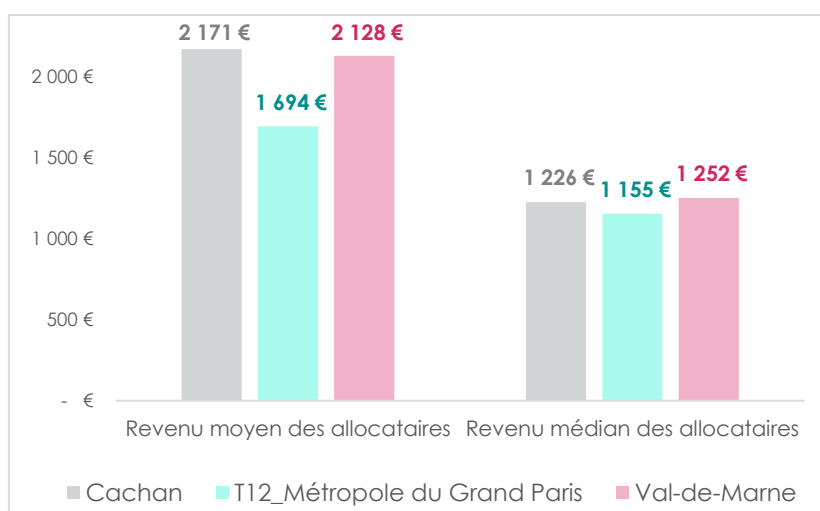
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, recensement de la population 01/01/2017.

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 12 : Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Hay-les-Roses, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.

Par ailleurs, en 2017, les habitants de Cachan détiennent un niveau de revenu plus élevé (revenu fiscal de référence moyen par foyer de 31 600 € environ en 2017), comparé au niveau départemental (+ 1 200 €) et surtout à celui du territoire 12 (+ 6 100 €).

Ce résultat n'est que partiellement conforté par les données allocataires de 2019. Effectivement, si le revenu moyen par allocataire s'avère légèrement supérieur (+ 43 €) à celui du département, le revenu médian³, après atténuation de l'impact des revenus extrêmes, est quant à lui très légèrement inférieur (- 26 €) - (cf. figure 2). En parallèle, si l'écart entre le revenu moyen des allocataires cachanais et ceux de l'Ept 12 atteint 477 €, ce dernier est réduit à 71 € concernant le revenu médian. Ce constat renvoie ainsi à la typologie des allocataires de la commune et du département par rapport à celle du territoire 12 de la métropole du Grand Paris. En effet, la différence entre les revenus moyen et médian des allocataires cachanais et du val-de-marnais s'élève à - 43,5 % et - 41,2 %. Ce résultat traduit une certaine hétérogénéité de la population allocataire sur ces territoires. Des disparités existent ainsi à Cachan entre les plus riches (tirant nettement le revenu moyen des allocataires vers le haut) et les plus pauvres.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Les indicateurs de vulnérabilité économique ne mettent pas en exergue la population allocataire de Cachan comparativement à celle du département. En effet, moins d'un allocataire cachanais sur quatre est considéré à bas revenus⁴ (24,6 %), cette part est inférieure de - 8,5 points rapportée à celle du Val-de-Marne (33,1 %). Parallèlement, les parts de bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) et de la prime d'activité sont aussi inférieures de - 5,8 points et - 3,2 points - (cf. figure 3).

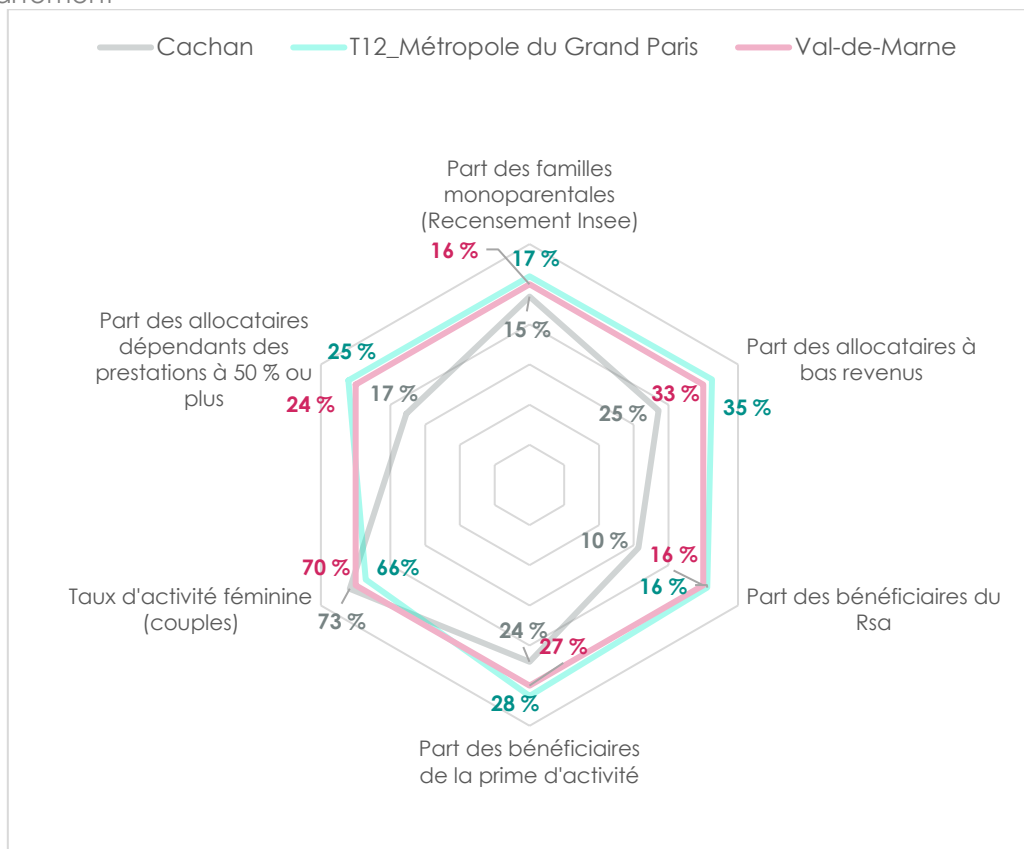
Ces données sont confortées par celles du taux d'activité⁵ féminine du territoire communal étudié. Ce taux (72,5 %) est supérieur de + 2,4 points à celui du département pour les couples et de + 4 points pour les foyers monoparentaux (83,1 %).

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1096 € par unité de consommation au 31 décembre 2019.

⁵ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2019, recensement de la population au 01/01/2017.

La majorité de ces données de cadrage placent Cachan dans une position favorable rapportée au modèle départemental. Aucun marqueur de fragilité ne ressort de ces premiers résultats.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2019	383	11 163	20 399
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2015 et 2019	-4,5 %	-2,0 %	-3,1 %
Nombre de 0-2 ans révolus en 2017	1 093	30 220	56 538
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2013 et 2017	-4,1 %	1,6 %	-0,9 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	3,4	4,9	3,6
② Socio-économique - Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	67,8 %	61,3 %	65,8 %
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	45,1 %	36,1 %	41,8 %
③ Public allocataire de la Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	29,2 %	31,7 %	30,4 %
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	16,8 %	19,5 %	18,0 %
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	24,0 %	28,2 %	26,5 %
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2019	999	29 245	52 567
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2015 et 2019	-3,1 %	0,5 %	-1,4 %
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2019)	107	2 141	3 880
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2015 et 2019	-13,7 %	-12,1 %	-14,5 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019 ; BCE2015 et BCE2019, état civil décembre 2015 et décembre 2019 et recensement Insee de la population au 01/01/2013 et au 01/01/2017.

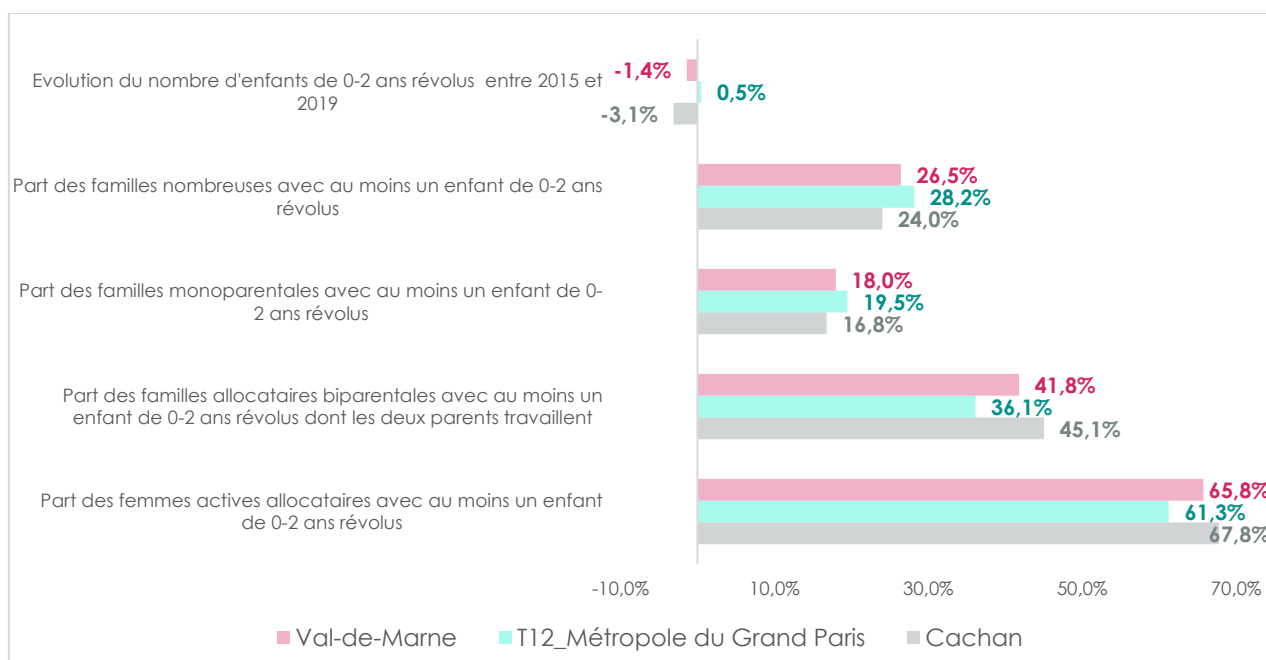
II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Entre 2015 et 2019, le nombre de naissances domiciliées⁶ connaît une baisse de - 4,5 % à Cachan. Cette inflexion apparaît plus importante que celles du T12 (- 2,0 %) et du Val-de-Marne (- 3,1 %). Cette tendance illustre également d'une part l'évolution de l'ensemble du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus (- 4,1 % entre 2013 et 2017 contre - 0,9 % sur le département) et d'autre part celle du nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires. En effet, entre 2015 et 2019, le nombre d'enfants cachanais de moins de 3 ans parmi ces familles a diminué de - 3,1 % contre - 1,4 % sur l'ensemble du Val-de-Marne.

Parmi les familles allocataires résidant sur le territoire communal, 29,2 % ont à charge au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus, soit un taux légèrement moindre que celui du niveau départemental (30,4 %). Cet écart d'environ - 1 point est du même ordre que celui concernant le taux de familles monoparentales parmi les familles allocataires ayant au moins un enfant en bas âge à charge et deux fois plus important (- 2,4 points) pour les familles nombreuses - (cf. figure 4).

De plus, comme mentionné dans les données de cadrage, les femmes actives⁷ parmi les familles allocataires avec un ou plusieurs jeunes enfants à charge de 0 à 2 ans révolus (67,8 %) sont surreprésentées de + 2 points par rapport à l'ensemble du Val-de-Marne (65,8 %). Cet écart atteint + 3,3 points pour les familles biparentales dont les deux parents travaillent (45,1 % à Cachan et 41,8 % dans le Val-de-Marne).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Cachan et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015 et décembre 2019

Par ailleurs, en 2018, le taux de couverture au titre de l'accueil du jeune enfant s'élève à 59,8 %, à Cachan, contre 50,3 % au niveau départemental, soit 9,5 points de plus. L'étude des équipements d'accueil du jeune enfant sur le territoire communal apparaît identique, en termes de couverture, à l'échelon du Val-de-Marne. Ainsi, avec cinq crèches collectives (familiales et parentales) proposant 250 places et deux multi-accueils proposant 67 places (annexe 1), la commune offre

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

⁷ C'est-à-dire en emploi ou en recherche active d'un emploi

une place d'accueil collectif pour 3,4 enfants de moins de 3 ans, taux très proche de celui du département (une place pour 3,6 enfants) et plus favorable que celui du T12 (une place pour 4,9 enfants en bas-âge).

Enfin, au même titre que sur les deux autres échelons (respectivement – 12,1 % sur le T12 et – 14,5 % au niveau départemental), le taux d'évolution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, entre 2015 et 2019, diminue de – 13,7 % à Cachan.

Concernant ces données relatives à la petite enfance, Cachan présente des indicateurs proches mais toujours favorables par rapport au département. L'écart apparaît cependant plus important avec le territoire 12 de la métropole du Grand Paris.

FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales. Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	1 184	29 846	56 513
Evolution des 3-5 ans sur 2013-2017	5,9 %	4,3 %	2,8 %
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	4 138	107 141	209 368
Evolution des 6-17 ans sur 2013-2017	4,9 %	6,0 %	3,4 %
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	4 687	67 305	125 721
Evolution des 18-24 ans sur 2013-2017	3,1 %	0,7 %	0,5 %
② Public allocataire de la Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	4 698	128 309	240 452
Nombre des 3-5 ans révolus	1 004	27 974	51 045
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	19,3 %	22,3 %	20,5 %
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	25,5 %	34,9 %	30,1 %
Nombre des 6-11 ans révolus	2 002	54 791	102 195
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	24,8 %	26,8	25,1 %
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	22,2 %	31,5 %	27,2 %
Nombre des 12-15 ans révolus	1 183	31 776	61 002
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	26,7 %	31,8 %	30,3 %
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	24,4 %	33,9 %	29,3 %
Nombre des 16-17 ans révolus	509	13 768	26 210
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	29,7 %	35,6 %	35,3 %
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	32,0 %	38,0 %	33,7 %
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeesh	150	4 163	8 088

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

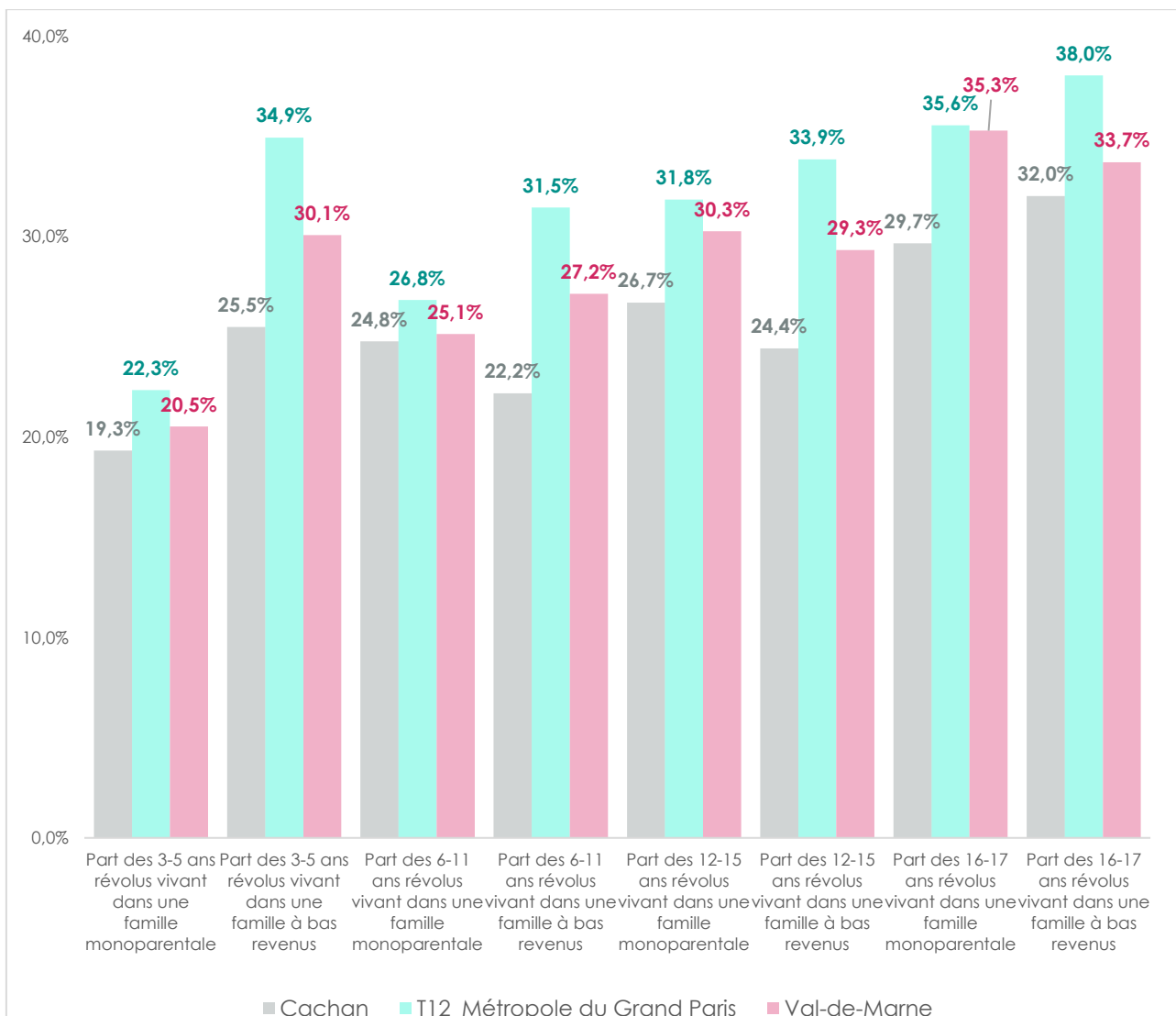
II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Selon les données Insee, Cachan présente un plus fort dynamisme démographique, entre 2013 et 2017, par rapport au département, et ce quelle que soit la tranche d'âge des enfants : + 5,9 % concernant les 3-5 ans (contre + 2,8 %), + 4,9 % pour les 6-17 ans (contre + 3,4 %) et + 3,1 % pour les 18 à 24 ans (contre + 0,5 %).

Les données allocataires de 2019 confortent les observations des données de cadrage. L'étude de ces familles montre qu'une part légèrement moins importante d'enfants âgés de 3-5 ans (- 1,2 point) et 6-11 ans (- 0,4 point), vit dans une famille monoparentale à Cachan rapportée à l'ensemble du Val-de-Marne. Cet écart est plus important pour les tranches d'âge supérieures puisqu'il atteint - 3,6 points pour les 12-15 ans et - 5,6 points pour les 16-17 ans.

De plus, en ajoutant l'indicateur relatif aux bas revenus, les enfants d'allocataires cachanais, vivant dans un foyer monoparental pauvre, sont sous-représentés de près de 5 points pour les moins de 16 ans. L'écart est moindre pour les 16-17 ans avec - 1,7 point - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Ces données confirment les premiers constats favorables à la commune, et réfutent une nouvelle fois l'hypothèse d'une fragilité socio-économique des foyers allocataires à Cachan.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	3 698	93 187	184 735
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2013 et 2017	4,0 %	2,5 %	1,7 %
② Public allocataire de la Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre de familles allocataires en 2019	3 078	82 992	155 896
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2015 et 2019	2,0 %	5,9 %	3,7 %
Part des familles allocataires à bas revenus	29,4 %	39,6 %	34,2 %
Nombre de familles allocataires monoparentales	910	27 098	48 741
Part des familles allocataires monoparentales	29,6 %	32,7 %	31,3 %
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	45,7 %	50,6 %	48,3 %
Nombre de familles nombreuses allocataires	743	22 507	39 655
Part des familles nombreuses allocataires	24,1 %	27,1 %	25,4 %
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	31,2 %	39,2 %	35,1 %
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	39	1 514	2 714
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,4 %	2,0 %	1,9 %
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	24	791	1 334
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	2,6 %	2,9 %	2,7 %
Nombre de décès en 2019	-	196	343
Enfants	-	66	117
Parents	-	130	226
Ratio de décès parmi les familles allocataires	-	0,3 %	0,2 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2015, décembre 2018 et décembre 2019 ; Insee, BCE2015 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2013 et 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

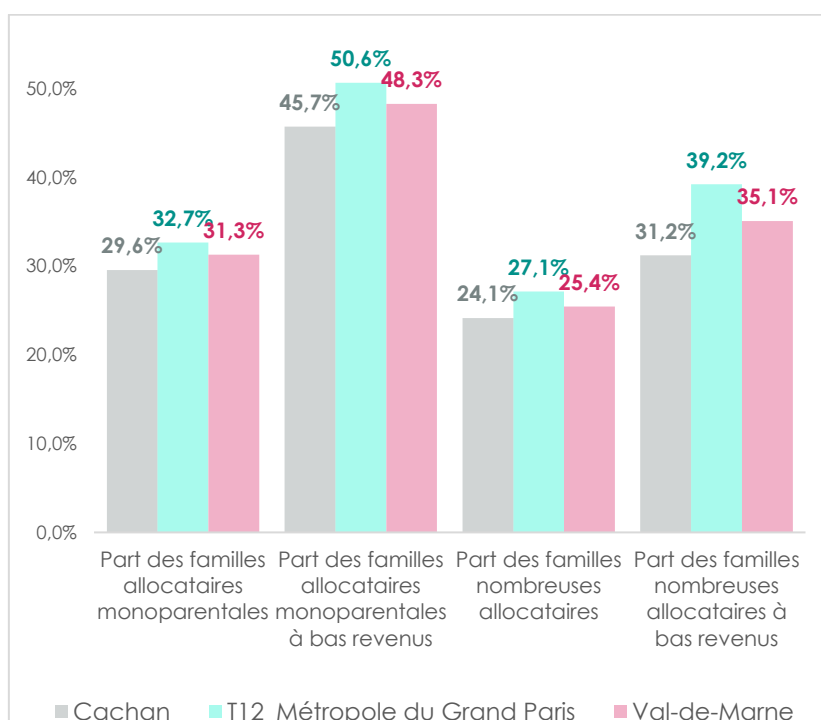
Si selon les données de l'Insee, l'évolution du nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) entre 2013 et 2017 est plus importante à Cachan (+ 4,0 %) que sur les deux autres niveaux géographiques (+ 2,5 % sur l'Ept 12 et + 1,7 % sur le Val-de-Marne) ; à l'inverse les données allocataires font apparaître un moindre dynamisme des familles allocataires cachanaises entre 2015 et 2019 (+2,0 % contre respectivement + 5,9 % et + 3,7 % aux niveaux supra).

En référence aux données de cadrage, les familles à bas revenus (29,4 %) sont nettement sous-représentées à Cachan par rapport à celles du Val-de-Marne (- 4,9 points) et celles du territoire 12 de la métropole du Grand Paris (- 10,2 points).

Par ailleurs, comme constaté précédemment, les familles allocataires monoparentales sont sous-représentées de - 1,7 point sur la commune comparativement à l'ensemble du Val-de-Marne. Cet écart atteint - 2,5 points lorsque ces familles sont à bas revenus (45,7 % contre 48,3 %).

Le constat est similaire pour les familles nombreuses sous-représentées de - 1,3 point face au niveau départemental et de - 3,8 points lorsque ces dernières sont sous le seuil de bas revenus - (cf. figure 6). Ces derniers résultats corroborent les observations précédentes quant à la non fragilité des allocataires cachanais et notamment des familles.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

Enfin, trois centres sociaux développant un axe autour de l'animation collective famille, trois contrats locaux d'accompagnement scolaire (Clas) et un lieu d'accueil enfants parents (Laep) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants à Cachan - (annexe 1).

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre total de logements	14 388	316 415	633 207
Part de logements vacants	5,1 %	5,8 %	5,6 %
Nombre de résidences principales	13 513	293 313	586 755
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	38,4 %	41,2 %	45,0 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	19,0 %	20,3 %	21,3 %
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	27,9 %	30,9 %	26,9 %
② Socio-économique - Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	13,1 %	18,8 %	20,2 %
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	143	4 926	8 034
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	3,4 %	6,2 %	6,1 %
③ Public allocataire de la Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	4 245	78 875	132 640
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁸	57,3 %	50,2 %	46,1 %
dont bénéficiant d'Apl	46,8 %	56,5 %	56,0 %
dont bénéficiant d'Alf	6,2 %	16,0 %	15,9 %
dont bénéficiant d'Als	47,1 %	27,5 %	28,1 %

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017 et BCE2019, recensement de la population 01/01/2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

L'observation du parc de logements à Cachan montre que la part des résidences principales avec un statut de propriétaire est inférieure de près de - 7 points lorsqu'elle est rapportée au niveau départemental, soit 38,4 % contre 45 % - (cf. figure 7). Par ailleurs à Cachan, près de 15 % des résidences principales de la commune ne sont répertoriées dans aucune des 3 catégories de statut que sont : les propriétaires, les locataires dans le parc privé et les locataires dans le parc social.

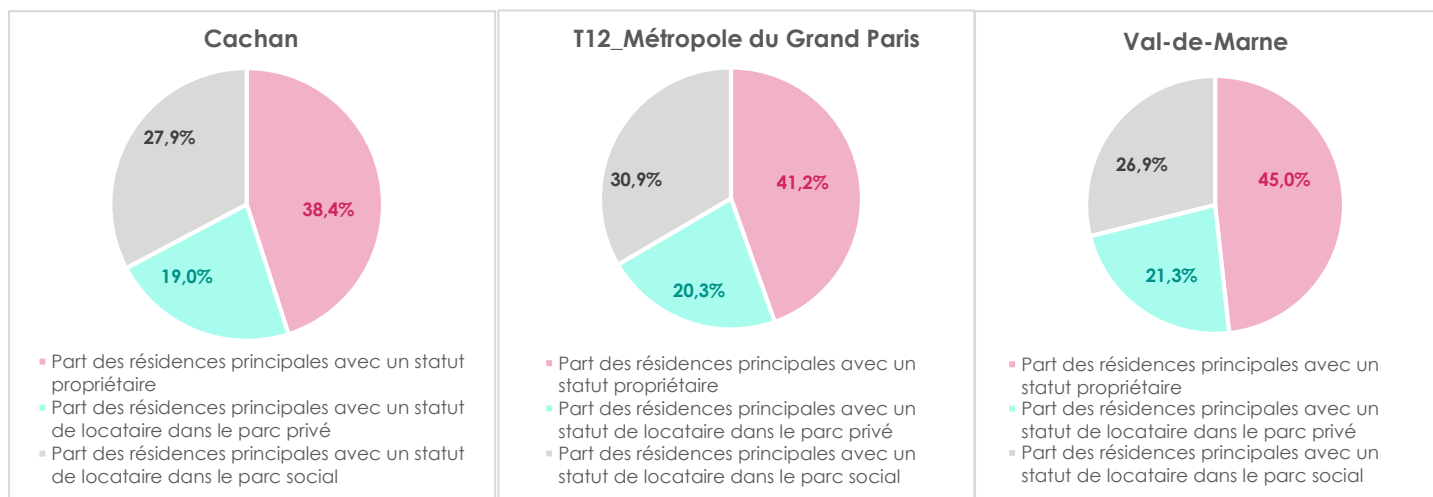
⁸ Apl : aide personnalisée au logement

Alf : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Cette donnée est deux fois plus représentative que sur les deux autres échelons (entre 7 et 8 %). Elle correspond aux « meublés et hébergements à titre gratuit ». Une partie de la population étudiante de la ville (données Insee 2017) est concernée par ce statut vivant dans les résidences étudiantes présentes sur les différents Campus (par exemple sur le campus de l'Ens Cachan).

Figure 7. Occupation des résidences principales à Cachan, sur le T12 et dans le Val-de-Marne

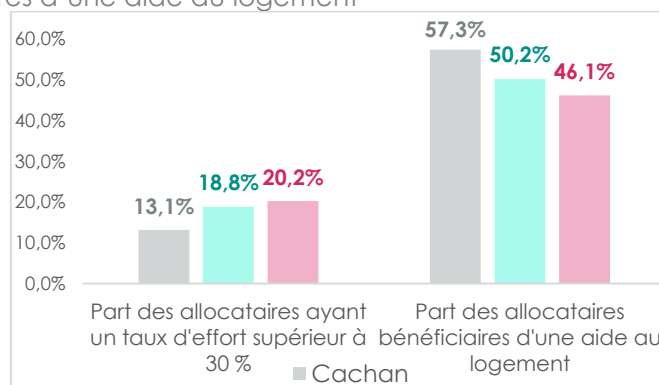


Source : BCE2019, recensement de la population 01/01/2017

Parmi les allocataires de Cachan, près de six sur dix (57,3 %) bénéficient d'une aide au logement soit + 11,2 points rapporté à l'ensemble du Val-de-Marne - (cf. figure 8). Ce constat se justifie également par la prégnance de la population étudiante sur la commune comme mentionné au début de l'étude. Parmi ces bénéficiaires d'aide au logement, près de la moitié (47,1 %) perçoit l'allocation logement à titre social (Als), soit une part supérieure de près de + 19 points par rapport à la tendance départementale. L'Als concerne les logements non conventionnés par l'État et s'adresse donc aux étudiants, sans enfant à charge, logés en résidence universitaire. A fortiori, les bénéficiaires de l'allocation logement à titre familial (parent isolé ou couple avec enfant) et de l'aide personnalisée au logement sont sous-représentés (respectivement - 9,7 points et - 9,2 points).

De plus, parmi ces mêmes bénéficiaires, 13,1 % d'entre eux fournissent un taux d'effort⁹ supérieur à 30 % ou plus sur la commune, soit - 7,1 % rapporté au territoire départemental. La qualité du statut d'étudiant influence ce paramètre.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

Enfin, la part d'impayés de loyers parmi ces bénéficiaires est inférieure de moitié à Cachan (3,4 %) par rapport au niveau départemental (6,1 %).

Ces données participent également à positionner la population cachanaise de manière favorable face à l'ensemble du Val-de-Marne.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNEES DE CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUES ET SOCIOECONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	27,9 %	38,2 %	36,2 %
Dont actifs ayant un emploi	76,6 %	74,6 %	74,7 %
Taux de chômage des 15-24 ans	23,4 %	25,4 %	25,3 %
Taux d'activité des 25-64 ans	87,2 %	83,8 %	85,5 %
Dont actifs ayant un emploi	87,9 %	87,2 %	88,5 %
Taux de chômage des 25-64 ans	12,1 %	12,8 %	11,5 %
Part des cadres	25,1 %	14,6 %	18,9 %
Part des professions intermédiaires	17,8 %	19,0 %	19,8 %
Part des employés	17,7 %	23,2 %	21,6 %
Part des ouvriers	6,6 %	13,0 %	10,6 %
Part des artisans et commerçants	2,8 %	3,3 %	3,7 %
Part des retraités	3,1 %	4,1 %	4,0 %
Autres personnes sans activité professionnelle	25,4 %	21,2 %	20,0 %
② Public allocataire de la Caf	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Bénéficiaires du Rsa	721	25 027	44 716
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	1 292	49 192	84 782
Bénéficiaires du Rsa majoré	75	2 598	4 239
Part des familles bénéficiaires du Rsa	10,9 %	15,5 %	13,8 %
Bénéficiaires de la prime d'activité	1 761	44 657	77 653
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	3 285	96 729	163 033
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	102	2 723	4 542
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	21,2 %	24,8 %	22,0 %
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	16,7 %	24,6 %	23,6 %
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	47,0 %	57,2 %	50,7 %
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	28	905	1 545
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	5,5 %	6,6 %	5,9 %
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	2 467	7 149	7 374

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2019 ; Insee, 2017.

II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

Si la population communale des jeunes de 15 à 24 ans révolus présente un taux de chômage inférieur de près de - 2 points à celui du département, celui des 25-64 ans est très légèrement supérieur de + 0,6 point. L'étude des catégories socioprofessionnelles¹⁰ apporte un éclairage complémentaire sur le profil de la population cachanaise. Comme pressenti avec la forte population étudiante et donc son statut, la part de personnes sans activité professionnelle est supérieure de + 5,4 points par rapport au Val-de-Marne, et celle des cadres est supérieure de + 6,1 points (cet écart atteint + 10,4 points avec l'ept 12). *A contrario*, toutes les autres catégories professionnelles sont sous-représentées.

Par ailleurs, en référence aux données de cadrage, les parts des familles bénéficiaires du revenu de solidarité active, de la prime d'activité, mais également celles dépendantes des prestations à 50 % ou plus sont toutes inférieures sur le territoire communal comparativement au niveau départemental (respectivement - 2,8 points, - 0,8 point et - 3,7 points).

Avec trois centres sociaux, la couverture de Cachan, au titre de l'animation de la vie sociale de proximité facilitant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité ou encore la vie citoyenne et l'insertion, est sensiblement meilleure qu'au niveau de l'ensemble du département, avec un équipement pour 2 467 allocataires, contre un pour 7 374 au niveau départemental ([annexe 1](#)).

Cachan compte également un quartier prioritaire de la politique de la ville¹¹ sur les 42 définis sur le département du Val-de-Marne : « Cité Jardins ». Ce quartier semble concentrer la population présentant des marqueurs de fragilité, en référence à [l'annexe 3](#).

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives, malgré la présence d'un quartier prioritaire, ne positionne pas les allocataires cachanais dans une situation de fragilité socio-économique, notamment en les rapportant à ceux de l'ensemble du Val-de-Marne. Au contraire, tous les taux se rapportant à des indicateurs de vulnérabilité sont sensiblement moins importants.

¹⁰ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

¹¹ Ces nouveaux quartiers sont inscrits dans la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

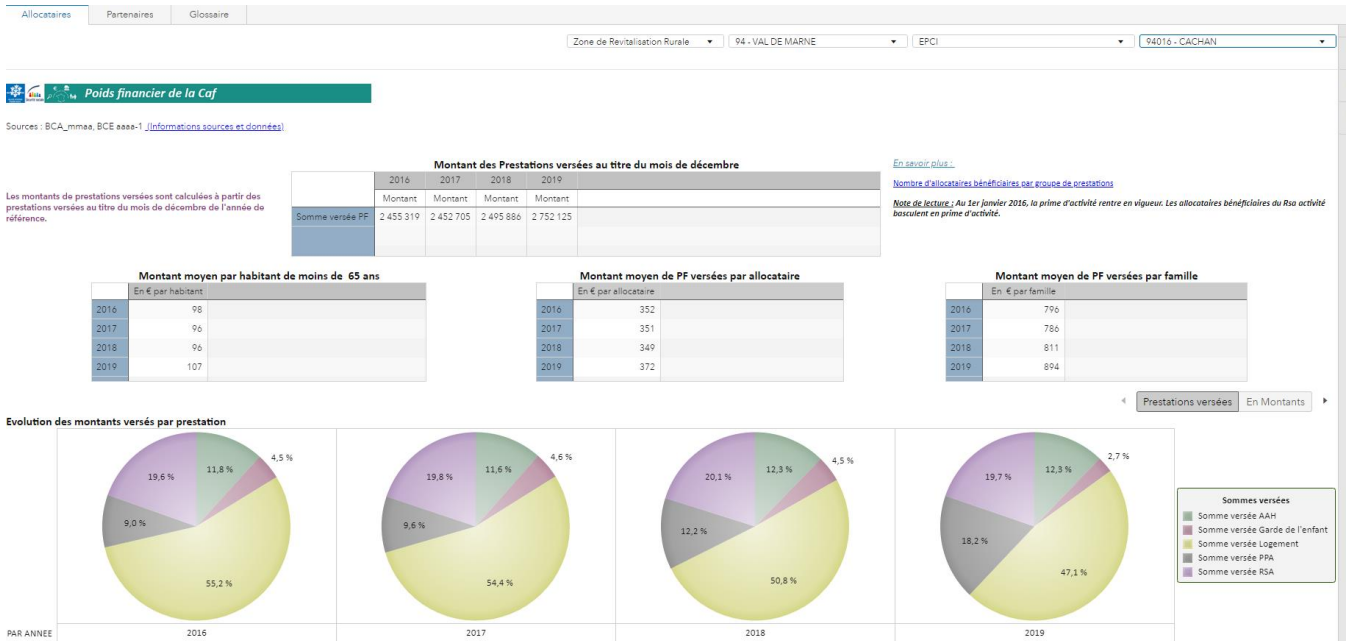
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Crèches collectives familiales et parentales	5	75	202
Places en crèches collectives familiales et parentales	250	3 749	9 616
Assistantes maternelles en crèches familiales	-	96	289
Haltes garderies	-	9	20
Places en haltes garderies	-	136	353
Micro-crèches	-	1	5
Places en micro-crèches	-	10	50
Multi-accueils	2	63	167
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	14
Places en multi-accueils	67	2 296	5 867
Jardin d'enfants	-	1	3
Places en Jardin d'enfants	-	60	155
Relais assistantes maternelles	1	12	35
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	138	314
Enfance-Jeunesse	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Activités extrascolaires	1	18	50
Foyers jeunes travailleurs	-	3	4
Activités périscolaires	1	16	46
Accueils adolescents	1	12	32
Parentalité	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Centres sociaux d'animation collective	3	19	33
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	3	29	58
Lieux d'accueil enfants parents	1	7	21
Médiations familiales	-	-	3
Insertion-Accès-Animation	Cachan	T12_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Animations locales	-	6	16
Centres sociaux	3	22	39

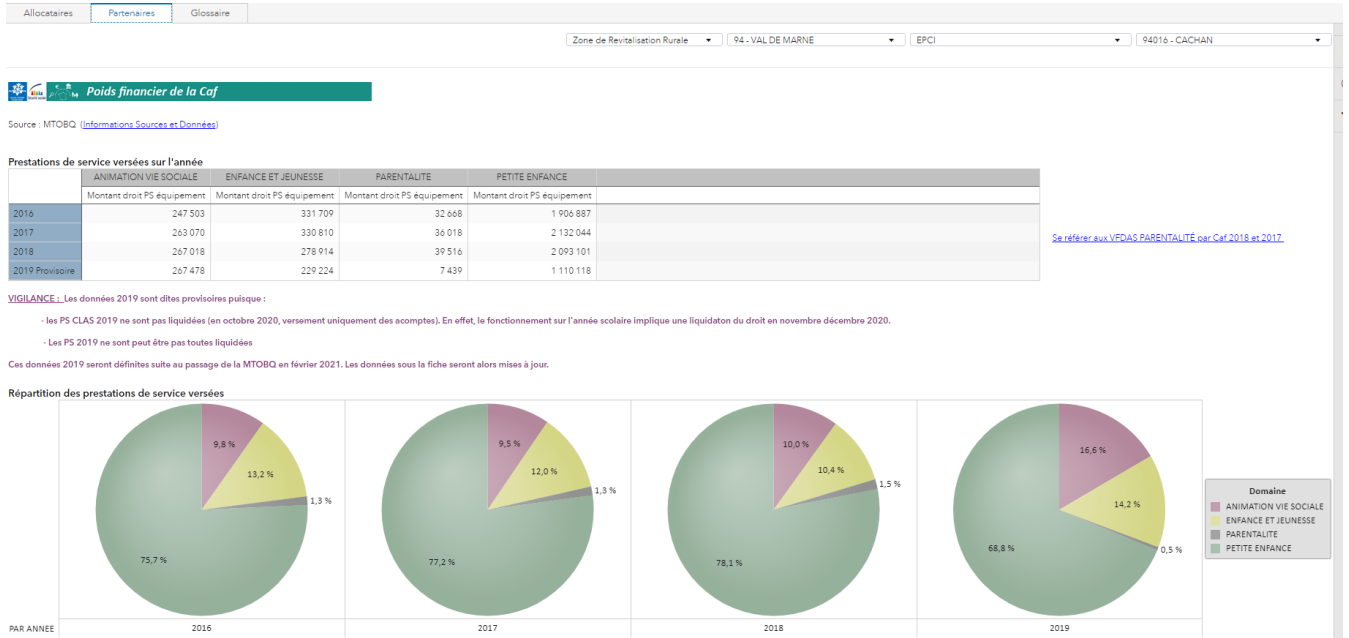
Sources : Caf- Oméga/Sias Afc 2019

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



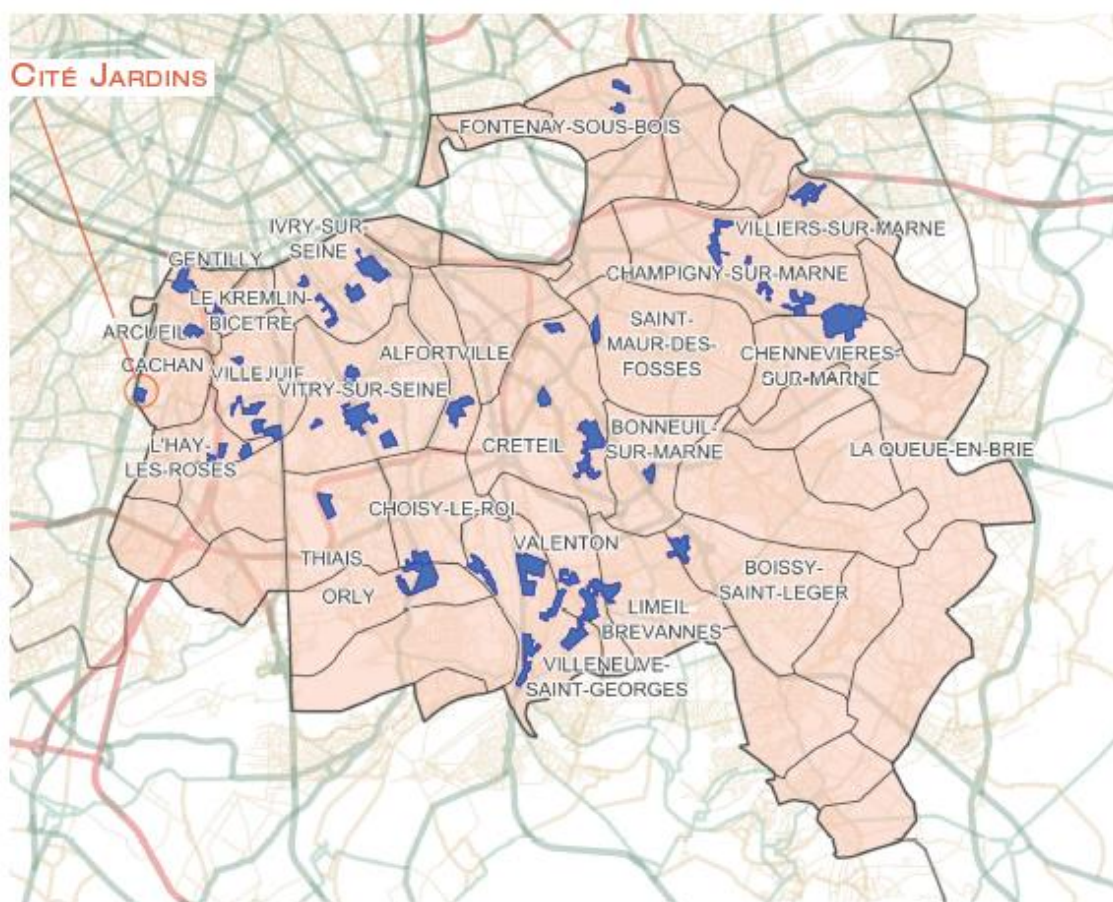
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne dans le contrat de ville 2015-2020

QP094042

CITÉ JARDINS

COMMUNE : CACHAN



© Axloom France - Francièmes 2006 réalisation Ctrad décembre 2017

1. LES ÉQUIPEMENTS D'ACTION SOCIALE

- Les établissements d'accueil du jeune enfant
- Les structures d'animation de la vie sociale



ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	STRUCTURES DE VIE SOCIALE	RÉSEAU ROUTIER	LIMITES ADMINISTRATIVES
★ Halte garderie	▼ Relais assistante maternelle	— Réseau routier principal	■ Quartier prioritaire
☆ Multi accueil	■ Foyer jeune travailleur	— Réseau routier secondaire	□ Département
★ Micro crèche	▲ Centre social	— Réseau routier tertiaire	□ Commune
★ Crèche parentale	◆ Espace de vie sociale	— Réseau routier quaternaire	
★ Crèche familiale	● Lieu d'accueil enfant parent		
★ Crèche collective			

© Axion France - Francilèmes 2008 réalisation Citrad décembre 2017

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2015 et 2016 & IAU Île-de-France 2015

2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094042_94016	Quartier	Commune(s)	Département
Population Insee	2 259	29 932	1 365 039
Allocataires	290	6 529	249 584
Part de la population couverte par la Caf (en %)	35,5	50,4	49,3
Structure par âge (en %) :			
moins de 25 ans	5,9	27,1	9,3
25 à 44 ans	48,3	44,0	55,2
45 à 59 ans	31,4	19,5	26,1
60 ans ou plus	14,5	9,4	9,4
Structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	36,9	50,3	35,8
couples sans enfant	3,8	3,4	3,9
familles monoparentales	22,8	12,7	18,1
couples avec enfant(s)	36,6	33,6	42,2
Familles allocataires	172	3 023	150 558
Selon le nombre d'enfant(s) à charge (en %) :			
1 enfant	31,4	29,1	28,8
2 enfants	30,2	46,8	46,5
3 enfants ou plus	38,4	24,1	24,7
Enfants à charge	391	6 127	308 204
Selon l'âge (en %) :			
moins de 3 ans	16,1	17,5	17,0
3 à 5 ans	13,0	16,3	16,0
6 à 15 ans	47,1	50,2	50,6
16 à 17 ans	10,7	7,9	8,0
18 à 24 ans	13,0	8,1	8,4
Bénéficiaires d'une aide au logement	160	3 806	117 811
Selon le statut d'occupation et la nature du parc (en %) :			
location parc social	100,0	33,9	51,2
location parc privé	0,0	50,7	38,0
location en collectivité	0,0	14,7	7,2
Bénéficiaires de minima sociaux	68	929	55 381
Part des allocataires percevant le Revenu de solidarité active (en %)	15,9	10,1	15,8
Part des allocataires percevant l'allocation adultes handicapés (en %)	7,6	4,1	6,4
Bénéficiaires de la prime d'activité	61	871	40 724
Part des jeunes de 18 à 24 ans (en %)	8,2	23,8	14,7
Allocataires dans le champ des revenus*	262	4 608	221 149
Dont allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus (en %)	32,8	26,1	28,7
Selon le poids des prestations dans le revenu du foyer (en %) :			
50 à 74 %	8,4	5,9	6,5
75 % ou plus	24,4	20,2	22,2
dont 100 %	85,9	81,8	82,2
Selon la structure familiale (en %) :			
allocataires isolés	0,0	15,9	15,9
couples sans enfant	nc	0,6	0,9
familles monoparentales	19,8	5,6	7,1
couples avec enfant(s)	6,9	4,0	4,8

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 85 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, décembre 2016 & Insee, recensement 2013

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER EN 2016

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Cité Jardins », situé dans la commune de Cachan, compte 290 allocataires de la Caf. C'est le quartier du Val-de-Marne avec la part d'allocataires de la Caf la plus faible du département. En effet, en prenant en compte les bénéficiaires directs et indirects des prestations versées, 35,5 % de la population du quartier est couverte par une prestation.

Concernant l'âge des allocataires, le quartier a la particularité d'être dans une commune avec un taux élevé de moins de 25 ans (27,1 %) tandis que le taux du quartier est relativement faible (5,9 %). La population allocataire est plus âgée que celle de la commune, que ce soit les 45-59 ans (31,4 % contre 19,5 %) ou les 60 ans ou plus (14,5 % contre 9,4 %). Concernant la structure familiale des allocataires, les familles monoparentales sont nombreuses (22,8 %) et les allocataires isolés sont particulièrement sous-représentés par rapport à la commune (36,9 % contre 50,3 %).

Le quartier compte 160 bénéficiaires d'une aide au logement (soit 55,2 % des allocataires), dont la totalité est dans le parc social (100,0 %). C'est le seul quartier du département à avoir la totalité de ses allocataires dans le parc social.

La part d'allocataires percevant le Revenu de solidarité active (Rsa) est plus élevée dans le quartier prioritaire que dans la commune (15,9 % contre 10,1 %), tout comme celle percevant l'Allocation aux adultes handicapés (7,6 % contre 4,1 %).

Ainsi, au total, 68 allocataires perçoivent un minimum social, soit 23,4 % des allocataires. À noter que cette part est une des plus faibles parmi les quartiers prioritaires du Val-de-Marne. Par ailleurs, la dépendance aux prestations est plus élevée dans le quartier prioritaire, avec 32,8 % des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus, contre 26,1 % dans la commune. ■